



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSONOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie WANLIN

#### Procurations de vote :

**Mandants :** S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

**Mandataires :** P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003980

Rapport n°8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

## Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

### Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 30 novembre 2017 a pris les décisions suivantes.**

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

#### Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 26/10/2017

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Mme Martine DONEY comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 26/10/17.

### Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

#### **Finances**

#### Avis sur la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur HAMON, ancien régisseur de la régie d'avance Aire d'Accueil des Gens du Voyage

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de remise gracieuse partielle de 900 € à l'encontre de Monsieur Marlon HAMON.

#### Garanties d'emprunts - Compétences Habitat et Economie (novembre 2017)

*Mme K. ROCHDI et MM. G. BAULIEU, P. CURIE, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, JY. PRALON et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par Foncière d'Habitat et Humanisme, Grand Besançon Habitat, OPH du Département du Doubs, Habitat 25 et Aktya l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon pour un montant total de 4 027 059,25 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

#### Convention 2018-2022 avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le cancer

A l'unanimité, le Bureau sous réserve de vote du BP 2018 et PPIF 2018-2022 :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide d'un montant annuel de 8 000 € pour la période 2018-2022 au bénéfice de la Ligue contre le Cancer,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention quinquennale, à intervenir avec le Comité du Doubs de la Ligue contre le Cancer.

## Ressources humaines

### Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (Directions stratégie et territoire, direction générale, systèmes d'information, direction gestion des déchets, conservatoire à rayonnement régional, architecture)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chef de projet coopération transfrontalière avec la Suisse au sein de la Direction Stratégie et Territoire (Catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de chargé de mission relations avec les élus au sein de la direction générale des services (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de technicien réseau / téléphonie au sein de la Direction des Systèmes d'Information (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de chef de projet études et applications au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable de l'action culturelle et de la communication au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (catégorie A) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable imprimerie au sein de la direction des systèmes d'information (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de chargé du système d'information au sein de la direction gestion des déchets (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement les de 3 agents contractuels sur 3 postes techniciens au sein de la Direction Architecture (catégorie B) à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 : technicien en électricité, technicien en bâtiment et technicien études et travaux en bâtiment,
- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'ingénieur chargé d'opérations au sein de la direction architecture à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

### Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté

*Mmes F. PRESSE (2) et C. THIEBAUT et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association ATMO Bourgogne Franche-Comté,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mise à disposition.

### Ajustement technique - Rémunération d'un agent en CDD

A l'unanimité, le Bureau :

- a définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services Techniques qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat à intervenir dans ce cadre.

### **Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

#### **FIE - Aide à la société RC GRAVURE**

A l'unanimité, le Bureau :

- a attribué à RC GRAVURE une aide de 7 000 € pour réaliser son projet de développement sur le parc d'activités de Pouilley-les-Vignes, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention jointe et tous documents afférents à cette délibération.

#### **Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)**

*M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accompagner l'accueil à l'Observatoire.

### **Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

#### **Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)**

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 16 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 104 792 €,
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 500 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 9 075 € attribuée à M. VIALET et Mme AMBACHER par délibération du Bureau du 27 novembre 2014.

#### **Programme d'aide à l'accession à la propriété - Labellisations à Chemaudin et Vaux, Nancray et Ecole-Valentin**

*M. B. GAVIGNET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE, pour 1 logement situé à Chemaudin et Vaux, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS CONTOZ pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISON D'EN FRANCE HABITAT 70 pour 1 logement situé à Nancray, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €.
- la demande de labellisation de la société MAISONS ROCBRUNE pour 2 logements situés à Ecole-Valentin, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 12 000 €.

#### **Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention**

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- la demande de subvention de M. PIM et Mme CHI correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. FALCONNET et Mme ORNY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. CHEVAT et Mme ROLLET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGOURDAN correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme BIGUENET correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- la demande de subvention de M. et Mme REDOUTEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Contrat de Ville - Appel à projets 2017 - 3<sup>ème</sup> programmation

*M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la 3<sup>ème</sup> programmation de l'appel à projets 2017 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, de subventions pour un montant total de 24 640 € :
  - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
    - 7 500 € à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville,
    - 2 500 € à l'association des Racines et des Feuilles,
    - 2 740 € à l'Université de Franche-Comté,
    - 5 470 € aux Petits Débrouillards,
    - 1 180 € à la Fabrik@web,
  - au titre du volet Lutte contre les discriminations et Egalité Femmes/hommes
    - 500 € à Récidev,
    - 2 500 € à l'association des Racines et des Feuilles,
  - au titre du volet Participation des Habitants et Lien social,
    - 2 250 € à la Compagnie Teraluna.

**Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

Fonds d'aide aux manifestations sportives - Grand Besançon outdoor eXpérience, sportifs ambassadeurs du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour la valorisation et la promotion du festival Outdoor eXpérience organisé par la CAGB :
  - 1 500€ à Julie Bresset,
  - 1 500€ à Marlène Devillez,
  - 1 500€ à Nao Montchois,
  - 1 500€ à Thibaut Baronian,

Le montant total de subvention issu du fonds d'aide aux manifestations s'élève à 6 000€.

- a autorisé Monsieur le Président à signer les contrats de partenariat à venir.

Fonds aides aux manifestations sportives

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 900 € au Club Vélo Loisirs Nancray pour « La Sapinette 2017 », dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Reçu le 22 DEC. 2017

Contrôle de légalité

